

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2013 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY (Knutange).

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 13 novembre 2013.

REPREND les délégations données au bureau et au président.

ADOpte le règlement intérieur tel que modifié qui abroge et remplace le précédent.

VALIDE le projet de construction d'un abattoir de proximité de 1 250 tonnes/an sur la Zone de Metzange à Thionville pour un coût prévisionnel de 3 150 000 € HT ; **APPROUVE** le principe de constitution du groupement de commandes pour la consultation de mandat de maîtrise d'ouvrage avec les autres EPCI du nord-mosellan ; **AUTORISE** M. le Président ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes correspondante ; **DESIGNE** M. JURCZAK, membre titulaire, et Mme MIDON, membre suppléant, pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commandes ; **AUTORISE** le lancement de la procédure de mandat de maîtrise d'ouvrage en appel d'offres ouvert ; **AUTORISE** le coordonateur du groupement de commandes à signer le marché en résultant ;

VALIDE la mise en place d'une mission « Mémoires » dans les conditions définies ; **VALIDE** la création d'un comité de pilotage ; **VALIDE** le programme d'événements communautaires 2014 et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2014.

ACCEPTE le principe d'adhésion de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Syndicat Mixte Ouvert départemental à vocation d'aménagement numérique, sous réserve des dispositions inscrites au projet de statuts dudit syndicat et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer un courrier d'intention au Conseil général de la Moselle.

ABROGE la décision n° 51-2012 et le cahier des charges de cession des terrains spécifique village artisanal n° 1 de la ZAC la Feltière ; **ADOpte** le nouveau cahier des charges de cession des terrains du village artisanal n° 1 de la ZAC la Feltière.

ADOpte le cahier des charges de cession des terrains du village artisanal n° 2 de la ZAC La Feltière.

AUTORISE le Président ou son représentant à céder au Conseil général de la Moselle le foncier suivant sur le ban communal de Florange : section 27 – N° 253 – contenance totale de 1 069 m² ; section 29 – N° 305 – contenance de 160 m² ; section 29 – N° 303 – contenance totale de 73 m² ; section 29 – N° 301 – contenance totale de 103 m² ; **ACCEPTE** telle qu'estimée par France Domaine, la vente au prix de : 4 516,58 € pour les parcelles cadastrées section 27, n° 253 et section 29 n° 305 ; l'euro symbolique pour les parcelles cadastrées section 29 n° 303 et 301 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet de l'îlot central de la Commune d'Uckange entre la CAVF, l'EPFL et la Ville d'Uckange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet de l'îlot central de la Ville d'Uckange et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et **PARTICIPE** au coût de réalisation de l'étude sur le volet commercial du projet menée par l'EPFL, à hauteur de 50 % dans la limite de 20 000 € HT.

APPROUVE la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet de restructuration du centre ville de la Ville d'Hayange ; **AUTORISE** le Président à signer la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet de restructuration du centre ville de la Ville d'Hayange ; **PREND ACTE** de la volonté de la Ville d'Hayange de faire acquérir par l'EPFL les terrains susnommés dans la présente convention et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet Europort ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet Europort et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

CLOT la concertation du dossier de création de la ZAC EUROPORT au sens de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme et d'en arrêter le bilan ; **TIRE** le bilan de la mise à disposition au sens de l'article L 122.1.1 du Code de l'environnement ; **APPROUVE** le dossier de création de la ZAC EUROPORT pour les périmètres concernés des communes d'Uckange et de Florange ; **CONFIRME** la concession d'aménagement comme mode de réalisation de la ZAC EUROPORT ; **APPLIQUE** la part départementale de la taxe d'aménagement sur le périmètre de la ZAC EUROPORT.

APPROUVE la convention triennale 2014 - 2016 avec ALEXIS d'un montant de 120 261 € ; **APPROUVE** la participation au concours annuel « Trajectoires » d'un montant annuel de 3 000 € ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

MODIFIE le tableau des effectifs.

CHOISIT en risque santé l'offre présentée par le cabinet de courtage Gras Savoye avec la mutuelle MGD, incluant l'option « Assistance à la vie quotidienne » ; **CHOISIT** en risque prévoyance, l'offre présentée par le cabinet de courtage Collecteam avec l'assureur ALLIANZ, incluant l'option « Indemnités hospitalières suite à incapacité de travail » ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les conventions de participation pour le risque santé et le risque prévoyance au nom du groupement avec les organismes retenus à cet effet au 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de six ans ; **VOTE** que la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sera versée à compter du 1^{er} janvier 2014 aux agents actifs ayant adhéré aux contrats et dont les cotisations pour chaque risque seront prélevées sur leur rémunération ; **FIXE** pour le risque santé : les montants de la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sont ceux indiqués dans les tableaux susmentionnés pour les agents actifs, que ce soit en régime local ou en régime général et pour l'option « Assistance à la vie quotidienne » de 0,47 € par mois et par agent actif ; **FIXE** pour le risque prévoyance : le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à 15,14 € par mois et par agent pour l'ensemble des garanties du risque prévoyance.

APPROUVE l'extension des champs d'application des astreintes.

VOTE les crédits de la décision modificative n° 7 du budget principal.

VOTE les crédits de la décision modificative n° 4 du budget annexe Sainte-Agathe.

ACCEPTTE la désignation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch comme maître d'ouvrage unique pour les travaux de réalisation d'un parking de covoiturage sur la place du 306^{ème} RI et de sécurisation de son accès via la RD 952 et des travaux d'aménagement de la place de Gaulle à Knutange ; **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Knutange pour les travaux de réalisation d'un parking de covoiturage sur la place du 306^{ème} RI et de sécurisation de son accès via la RD 952 et des travaux d'aménagement de la place de Gaulle à Knutange ; **VOTE** les crédits correspondants à inscrire au budget primitif de 2014 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Knutange et toutes les autres pièces y afférentes ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables y afférentes.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer avec le Maire de la Ville de Knutange, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « voiries » par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour la réalisation d'un parking de covoiturage et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire.

ALLOUE un fonds de concours à la commune d'Uckange pour le financement des travaux de requalification de la RD952 sur le secteur du centre-ville, pour un montant plafonné à 225 000 € HT, sous réserve du respect des prescriptions techniques mentionnées et **VERSE** en une seule fois la somme à l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs de paiement, et sous réserve que le fonds de concours n'excède pas la part communale affectée à ce projet.

VERSE un fonds de concours à la Commune de Knutange pour le financement des travaux de requalification de la RD 952 - Place de Gaulle Secteur centre-ville, pour un montant plafonné à 68 300€ HT, sous réserve du respect des prescriptions techniques mentionnées. Cette somme sera versée en une fois à l'achèvement des travaux sur présentation de justificatifs de paiement visés par M. le Trésorier et sous réserve que le fonds de concours n'excède pas la part communale affectée à ce projet et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette mission.

RETIRE de l'ordre du jour le rapport concernant la désignation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch comme maître d'ouvrage unique pour les travaux de désamiantage et démolition d'un bâtiment et d'un terrain de loisirs en vue de la construction d'une micro-crèche à Neufchef.

ADOPTE le plan de financement relatif aux travaux de requalification et d'extension de la déchèterie de Florange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut d'octroi de l'une ou de l'autre des subventions et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ACCORDE la garantie d'emprunt à Présence Habitat dans les conditions définies ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, Présence Habitat ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Présence Habitat.

APPROUVE le principe d'une participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au projet d'humanisation, de rénovation et d'extension de l'unité de vie transitoire rue des écluses à Thionville dans le cadre de sa compétence « Equilibre social de l'habitat » à hauteur de 100 000 €, sous réserve de la conclusion d'un acte juridique adéquat qui sera soumis à un conseil de communauté ultérieur.

ABROGE la délibération n° 2009-139 ; **APPROUVE** la fixation des tarifs présentés ; **APPROUVE** le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » ; **APPROUVE** la tarification des dégradations telle que proposée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » et toutes les pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de type affermage pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores ; **TRANSFERE** le droit à déduction de TVA au délégataire la SG2A L'Hacienda et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

CREE une régie d'avances et de recettes relative à l'encaissement des droits de place, d'une caution et des consommations des fluides – Zone de stationnement des sédentaires sur le Site de La Paix à Algrange à compter du 1^{er} juin 2014 ; **APPROUVE** la fixation des tarifs présentés ; **ALLOUE** aux régisseurs le taux d'indemnité de responsabilité conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité

susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer avec le Maire de la ville de Fameck, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « aménagement de l'espace » par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'aménagement d'une piste cyclable « Boucle Verte et Bleue » et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire.

ENTERINE le choix du Président de confier la délégation de service public de type affermage pour la gestion de la structure de garde de la petite enfance de type micro-crèche, située à Neufchef, à Léo Lagrange Centre Est, dont le siège social est sis 66 cours Tolstoï à VILLEURBANNE (69627), selon les modalités du contrat de délégation à conclure ;

APPROUVE la convention de délégation de service public annexée ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service public, toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public de type affermage pour la gestion de la structure de garde de type multi-accueil « Les Petits Patapons » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROUVE le compte rendu pour l'année 2013 de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

APPROUVE la proposition de convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Val de Fensch pour une durée de 1 an ; **APPROUVE** la demande de subvention de l'association de l'Office de Tourisme du Val de Fensch pour l'aide au fonctionnement ; **VOTE** la subvention de 150 000 € définie pour 2014 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que proposée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la proposition de convention pour une durée de 1 an, avec l'Office de Tourisme du Val de Fensch ; **APPROUVE** les termes du projet de convention ; **VOTE** le montant annuel de la redevance à 1 500 € et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention mentionnée et les pièces afférentes.

APPROUVE la convention de coopération entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, la ville d'Uckange et l'association Chrysopée fixant l'organisation et le fonctionnement entre les services des trois parties et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE les règles d'accès gratuit du Parc du haut-fourneau U4 à compter du 1^{er} avril 2014 et **ACCORDE** la gratuité lors de certains événements organisés au Parc du haut-fourneau U4, lors de la saison 2014.

APPROUVE la demande de subvention de l'association MECILOR pour l'aide au fonctionnement ; **VOTE** la subvention de 6 500 € définie pour 2014 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'association ASSOLATELIER pour l'aide au fonctionnement ; **VOTE** la subvention de 10 000 € au titre de l'aide au fonctionnement définie pour 2014 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens annuelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de la compagnie LES UNS LES UNES, pour la réalisation de l'action « CITE EN SCENES » 2014 ; **VOTE** la subvention de 11 000 € pour son action « CITE EN SCENES » pour 2014 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention de l'association du POLAR SUR LA VILLE pour son action « SCENES AU BAR » ; **VOTE** la subvention de 26 000 € pour son action « SCENES AU BAR » pour 2014 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que proposée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE la demande de subvention du centre socio-culturel de Serémange-Erzange, pour l'organisation du festival ALONZANFAN 2014 ; **VOTE** la subvention de 11 000 € pour l'organisation du festival ALONZANFAN 2014 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle proposée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

DECIDE de déléguer au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

M. le Président informe l'assemblée des lettres de remerciements reçues à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 2 décembre 2013 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

Décision n° 54-2013 : **DONNE** son accord sur le remboursement de tous les frais occasionnés par le déplacement d'un Vice-président à PARIS le 27 novembre 2013 pour une réunion avec les représentants de la commission « Equipements de nouveaux lieux » du Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz (CNV), sur présentation de justificatifs.

Décision n° 55-2013 : **APPROUVE** la convention triennale 2013 - 2015 avec le World Trade Center pour une subvention annuelle de 7 500 € ; **VOTE** une subvention de 7 500 € au World Trade Center ; **SUPPRIME** la subvention de 7 500 € à Lorraine Internationale ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes et à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

Décision n° 56-2013 : **DONNE** son accord sur le remboursement de tous les frais occasionnés par le déplacement à PARIS du 1^{er} Vice-président, du 6^{ème} Vice-président, du Directeur général adjoint et du responsable de service, le 13 novembre 2013, dans le cadre des ateliers « territoires en mutation soumis aux risques » et suivants, sur présentation de justificatifs.

Décision n° 57-2013 : **ACCEPTTE** la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch aux salons proposés dans la limite de 46 000 € maximum hors frais de mission, restauration et location de matériel ; **DONNE** son accord sur le remboursement des frais de nuitées, de transports et de restauration des élus et agents participant à ces missions à hauteur du coût réel, sur présentation des justificatifs.

Décision n° 58-2013 : **APPROUVE** la modification du plan de financement de l'étude environnementale avec plan de gestion pour la ZAC de la Paix à Algrange et Nilvange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes ; **ACCEPTTE** de prendre en charge le financement de l'étude à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette étude.

Décision n° 59-2013 : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les copropriétés Mimosas I, II et III à Uckange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'ANAH ; **ACCEPTTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Décision n° 60-2013 : **DONNE** son accord sur les dix dossiers concernant la subvention à des propriétaires occupants dans le cadre du programme « Habiter Mieux » (avenant au PIG) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser l'aide financière aux dix propriétaires occupants énumérés ci-dessus ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Décision n° 61-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier présenté concernant la subvention à un propriétaire dans le cadre du PIG « Habitat dégradé » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 173,55 € à Madame GAMRAOUI Nafissa ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 62-2013 : **APPROUVE** le plan de financement présenté sur l'action d'accompagnement social au relogement des gens du voyage sédentaires du site de La Paix confiée à Amitiés Tsiganes ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la DDCS ; **ACCEPTÉ** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention susmentionnée et toutes pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Décision n° 63-2013 : **APPROUVE** la convention entre la CAVF et l'association du Club Vosgien relative à l'entretien et le balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre pour une durée de 3 ans ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ; **VOTE** une subvention de 2 120 €.

Décision n° 64-2013 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation 2013 à Air Lorraine sur la base d'un montant de 12 073 €.

Décision n° 65-2013 : **APPROUVE** le plan de financement présenté pour l'équipement de la micro-crèche communautaire « La Souris Verte » à Neufchef ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle ; **ACCEPTÉ** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention sollicitée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Décision n° 66-2013 : **ADOPTE** le plan de financement tel que présenté concernant la programmation culturelle 2014 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents partenaires dans les conditions définies dans le tableau présenté ; **ACCEPTÉ** de prendre en charge le financement de cette saison culturelle, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ooooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2013-284 **12 novembre 2013**

DÉCIDE : d'accepter la proposition de la société OVH de créer les noms de domaine pour le projet EVOLU4 : evolu4.fr et evolu4.com pour une durée d'un an.

DECISION N° 2013-285 **14 novembre 2013**

DÉCIDE : d'accepter la convention de gestion avec la société Energie Blue située au Luxembourg pour la mise en place de distributeurs à boissons et confiseries sur les sites des piscines communautaires et le dépôt du service environnement, pour une durée de 3 ans.

DECISION N° 2013-286 **15 novembre 2013**

DÉCIDE : d'accepter la proposition de l'Association le Grand Sauvoy pour le nettoyage et l'entretien des vêtements de travail des agents techniques et du personnel de collecte des ordures ménagères.

DECISION N° 2013-287 **13 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter le plan de prévention de la société de gardiennage IPRS Sécurité pour la copropriété des Tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2013-288 **18 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SMACL pour l'assurance d'un WC chimique situé dans la cour de la copropriété sise au 17 avenue des tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2013-289 **20 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition financière et technique faite par la Menuiserie VIBRAC pour la prise en compte des travaux supplémentaires indispensables à la réalisation du chantier relatif aux travaux de menuiserie intérieure bois, lot 3 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 2.

DECISION N° 2013-290 **20 novembre 2013**

DECIDE : de conclure une convention tripartite en vue d'autoriser la commune d'Illange à déposer des déchets dans les déchèteries de la CAVF possédant les bennes nécessitant un traitement spécifique.

DECISION N° 2013-291 **18 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la note de frais et d'honoraires de Maître Jean-Philippe ECKERT pour une procédure engagée auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

DECISION N° 2013-292 **18 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition d'honoraires pour la création de deux prix supplémentaires (APS et APD) présentée par l'Atelier Création Architecture portant sur l'étude supplémentaire pour la création d'une rampe métallique d'accessibilité aux personnes handicapées à l'église d'Ebange à Florange.

DECISION N° 2013-293 **18 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat de maintenance concernant l'entretien périodique des systèmes de chauffage et de refroidissement des équipements de la Communauté d'agglomération du val de Fensch proposé par la société Vinci Facilities

DECISION N° 2013-294 **22 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'offre de la société Ingénierie et Coordination de Lorraine (ICL) dans le cadre du marché relatif aux prestations de déménagement, de manutention, de transport d'objets et de stockage, de mise dans les filières de traitement appropriées, de mobiliers et de matériel divers issus de l'immeuble 17, avenue des tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2013-295 **22 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition financière présentée par le C.A.U.E. de la Moselle pour la participation de M. Alain CONTEAU, architecte-conseiller, en qualité de personnalité qualifiée à voie délibérative pour le jury relatif au marché passé pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du colombier, de restauration des grilles XVIIIe et d'une partie des façades du bâtiment situé côté parking pour le futur siège administratif de la CAVF à Hayange ainsi que des travaux de réalisation et d'installation de clôtures neuves.

DECISION N° 2013-296 **22 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition financière présentée par M. Frédéric LEMARQUIS relative à sa participation aux réunions du jury et à l'analyse des pièces du dossier relatif au marché passé pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du colombier, de restauration des grilles XVIIIe et d'une partie des façades du bâtiment situé côté parking pour le futur siège administratif de la CAVF à Hayange ainsi que des travaux de réalisation et d'installation de clôtures neuves.

DECISION N° 2013-297 **21 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter en plus et moins value à la décomposition du prix global et forfaitaire pour des travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier relatif aux travaux de réseaux enterrés, aménagement des surfaces, lot n° 1 de l'opération de réalisation de VRD et espaces verts pour le futur siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-298 **21 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire pour des travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de faux-plafonds et de cloisons, lot n° 4 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 2.

DECISION N° 2013-299 **21 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire pour des travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de peinture, miroiterie et ITE, lot n° 7 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 2.

DECISION N° 2013-300 **26 novembre 2013**

DECIDE : de modifier la décision n° 2012-016 transmise au contrôle de légalité.

DECISION N° 2013-301 **27 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition d'un véhicule léger de la CAVF à M. Claude LEVEQUE.

DECISION N° 2013-302 **27 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire pour des travaux supplémentaires indispensables à la réalisation du chantier relatif aux travaux d'électricité, lot 8 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 2.

DECISION N° 2013-303 **6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant à la convention de transport « J 44 » concernant le déplacement des élèves de la section sportive du collège « Hurlevent » de Hayange vers la piscine communautaire Féralia de Hayange.

DECISION N° 2013-304 **25 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ALBINGIA pour l'assurance « Bris de machine » d'un WC chimique situé dans la cour de la copropriété sise au 17 avenue des tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2013-305 **17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 fixant le montant du coût des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter conformément au cahier des clauses administrative particulières suite à l'attribution des marchés de travaux par le pouvoir adjudicateur concernant la réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange..

DECISION N° 2013-306 **5 décembre 2013**

DECIDE : de fixer le tarif d'une photo de la banque de données iconographiques communautaire en version numérique à 15 euros l'unité.

DECISION N° 2013-307 **6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique Féralia) entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire et la Communauté d'agglomération du val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-308 **6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique Féralia) entre la ville de Fontoy pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire et la Communauté d'agglomération du val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-309 **6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique Féralia) entre la ville de Fontoy pour l'enseignement de la natation aux élèves du collège et la Communauté d'agglomération du val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-310**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique Féralia) entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire et la Communauté d'agglomération du val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-311**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique Féralia) entre la Ville de Ranguieux pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire et la Communauté d'agglomération du val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-312**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique Féralia) entre la Ville de Hayange pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire et la Communauté d'agglomération du val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-313**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier relatif aux travaux de gros œuvre, lot 2 de l'opération de construction du siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-314**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier relatif aux travaux de plâtrerie – faux-plafonds , lot 9 de l'opération de construction du siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-315**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier relatif aux travaux de menuiseries intérieures bois , lot 10 de l'opération de construction du siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-316**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier relatif aux travaux de carrelage - faïences, lot 11 de l'opération de construction du siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-317**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier relatif aux travaux de peinture, lot 13 de l'opération de construction du siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-318**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier relatif aux travaux d'ascenseurs, lot 14 de l'opération de construction du siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-319**6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier relatif aux travaux de plomberie - sanitaires, lot 15 de l'opération de construction du siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-320 **6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier relatif aux travaux de ravalement – traitement de la pierre, lot 16 de l'opération de construction du siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-321 **6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de protocole d'accord faite par ORANGE pour la réalisation de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications au centre ville de la commune de Knutange.

DECISION N° 2013-322 **6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire pour des travaux supplémentaires de gros-œuvre et de démolition, lot n° 2 de l'opération de restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles.

DECISION N° 2013-323 **6 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ARCHITECTE-A pour la réalisation d'une maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction d'un bâtiment modulaire à ossature bois destiné à l'accueil d'une micro-crèche.

DECISION N° 2013-324 **10 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des prestations de salage du parking de covoiturage, Bois de l'Etoile à Florange, durant la période hivernale afin d'assurer la sécurité des usagers dès la mise en service du parking.

DECISION N° 2013-325 **10 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter au détail quantitatif et estimatif et à l'acte d'engagement pour la prise en compte des prestations supplémentaires pour la réalisation du programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant de la Fensch.

DECISION N° 2013-326 **10 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la reconduction de la convention d'abonnement annuel du logiciel « Repères, observatoire financier territorial » pour l'année 2014, en contrepartie des conditions financières énoncées dans ledit contrat.

DECISION N° 2013-327 **12 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la reconduction de la convention de maintenance du logiciel « A2F observatoire fiscal » pour l'année 2014, en contrepartie des conditions financières énoncées dans ledit contrat.

DECISION N° 2013-328 **17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 3 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires pour la zone bassin pendant le déroulement du chantier relatif aux travaux d'étanchéité et de désamiantage, lot 1 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 1.

DECISION N° 2013-329 **17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Jouets Service Distribution pour l'installation en dépôt gratuit d'un distributeur de glaces confectionnées au centre aquatique Féralia.

DECISION N° 2013-330 **décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention INSEE qui définit les conditions techniques relatives à la réalisation d'une analyse des évolutions économiques du territoire depuis 2007 et vise à fournir à la CAVF un tableau de bord actualisé des principales statistiques sur son territoire.

DECISION N° 2013-331**16 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ICF Environnement pour l'étude environnementale avec un plan de gestion sur la ZAC de La Paix à Algrange et Nilvange.

DECISION N° 2013-332**16 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 4 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire, au bordereau des prix et à l'acte d'engagement afin d'introduire les travaux supplémentaires nécessaires à l'aménagement du terrain multisports en prolongeant les protections pare-ballons et en fermant le côté du terrain donnant sur le riverain pour la réalisation des travaux de terrassements généraux, génie civil et VRD, lot n° 1 de l'opération relative à l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site Sainte Barbe à Algrange.

DECISION N° 2013-333**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire pour des travaux supplémentaires concernant les travaux de menuiserie intérieure bois, lot 3 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 2.

DECISION N° 2013-334**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultants d'aléas de chantier concernant les travaux de peinture, miroiterie et ITE, lot 7 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 2.

DECISION N° 2013-335**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Florange pour l'enseignement de la natation aux élèves du collège et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-336**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville de Florange pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-337**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (Centre aquatique FERALIA) entre la ville d'Uckange pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-338**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville d'Uckange pour l'enseignement de la natation aux élèves du collège et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-339**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la ville d'Uckange pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-340**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (Centre aquatique FERALIA) entre la ville de Knutange pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année scolaire 2013-2014.

DECISION N° 2013-341**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la variante de la société ISS Espaces verts pour les travaux d'espaces verts et maçonnerie, lot n° 01 de l'opération relative à la requalification paysagère du talus, rue Rimmel à Knutange.

DECISION N° 2013-342**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ELRES Réseaux SAS pour les travaux de mise en lumière, lot n° 02 de l'opération relative à la requalification paysagère de talus, rue Rimmel à Knutange.

DECISION N° 2013-343**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING pour la prise en compte de l'adhésion à la solution GR ON LINE Service Plus de la totalité du parc automobile de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour la fourniture de carburants dans l'agglomération du Val de Fensch par cartes accréditées, lot 01.

DECISION N° 2013-344**17 décembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING pour la prise en compte de l'adhésion à la solution GR ON LINE Service Plus de la totalité du parc automobile de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour la fourniture de carburants hors agglomération du Val de Fensch et de prestations associées (péage, lavage, parking et accessoires) par carte accréditées et 3 européennes, lot 02.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H10

HAYANGE, le 23 décembre 2013

Le Président,

Philippe TARILLON

Membres élus : 58

En activité : 58

Membres présents : 50

Membres ayant donné procuration : 6

Membres absents excusés : 1

Membres absents : 1

Date de la convocation : 11 décembre 2013

La séance débute à 19 H et se termine à 21 H 10

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le 23 décembre 2013

Mme MOUMENE arrive à 19 H 16 pendant le discours du président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. BERNHARDT arrive à 19 H 18 pendant le discours du président et participe au vote de toutes les délibérations.

Mme POJER arrive à 19 H 21, pendant le discours du président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. LIEBGOTT arrive à 19 H 29, participe au vote de la délibération n° 2013-138 et aux suivantes.

Etaient présents : Mmes AQUE, CORION, CHINI, DEGUILLAUME, DESMOULINS, FICARRA, HOFER, IORIO KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MOUMENE, MULLER, POJER, WALDUNG et WAX

MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, CORVISIER, DAVID, DERDAB, DEUTSCH, GORI, GREINER, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, PERON, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ et TARILLON

Etait absent : Mme MANCHETTE,

Etait absent excusé : M. MARICHY,

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : MM. BEAUQUEL, DESINDES, FLAMME, GULINO, MUSCHIATI, STEINER